



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2025, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue

La recommandation mise en œuvre concerne le pilotage et la surveillance des camps de ski (recommandation 4), dont les mesures prises concernent notamment :

- La mise en place d'un formulaire « budget et décompte final », à remplir avant et après chaque sortie scolaire par l'enseignant responsable, puis validé par la direction du cycle d'orientation (CO). Les justificatifs des dépenses doivent également être transmis. Ces formulaires renseignent par ailleurs le type d'activités, le lieu, la date de sortie, le nombre d'élèves et d'accompagnants, ainsi que les classes concernées. La Cour prend acte que la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a renoncé à centraliser ces informations, par souci de pertinence et de proportionnalité.
- La réalisation de contrôles financiers aléatoires et annuels des sorties scolaires par les directions de CO. Pour les aider dans cette tâche, la DGEO a élaboré un formulaire listant les contrôles à réaliser.
- La réalisation d'activités de surveillance par la DGEO. Cette dernière s'assure au moins une fois par année, par sondage, que les contrôles financiers décrits ci-devant sont réalisés correctement.

La nouvelle version de la directive sur les sorties scolaires du CO, entrée en vigueur en août 2025, intègre l'ensemble de ces mesures.

Compte tenu de ce qui précède, la Cour valide la mise en œuvre de la recommandation 4 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 155.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	Fermé
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 30.09.2022 30.09.2023 report 01.09.2025	Fermé
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé